Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

02 AVR. 2013

que la convocation du Conseil a été faite le **14 mars 2013** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Extrait N° 5 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 mars 2013

L'an deux mil treize, le 22 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absent : M. DENNEMONT Jean Daniel

Procurations : Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. FRINGUE Mikaël - **M. SERMANDE Jean-Pierre** a donné mandat à M. MONDON René - **Mlle ROMAINSTAL Géraldine** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **M. BADER Ricardot** a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline - **M. CLOTAGATIDE Vincent** a donné mandat à M. DENNEMONT Michel - **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Mme BARET Liliane** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET Liliane est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 5/ Adoption du budget primitif 2013 - Annexe de l'eau potable

Le projet de budget annexe de l'eau potable se présente comme suit pour l'exercice 2013 :

	Dépenses : 1 163 826	**Recettes : 1 163 826**
Fonctionnement	431 363	431 363
Investissement	732 463	732 463

La répartition dans les différents chapitres est :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 70 – Vente d'eau	376 000
Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	55 363

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	51 000
Chap. 66 – Charges financières	25 060
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	163 353
Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	191 950

Pour la section d'investissement :

En dépenses :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts	30 100
Chap. 23 – Immobilisations en cours	600 000
Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	55 363
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	47 000

En recettes :

Chap. 27 – Créances sur transfert de droit	47 000
Chap. 16 – Emprunts	283 160
Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation	163 353
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	47 000
Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	191 950

Pour ce budget, il s'agit essentiellement de prendre en compte :

- les travaux liés à la mise en place de l'unité de traitement au niveau de Cyprès.

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;

- voter le budget.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et **à l'unanimité** :

▪ décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;

▪ adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **Budget Primitif 2013 de l'eau potable** est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 1 163 826	**Recettes : 1 163 826**
Fonctionnement	431 363	431 363
Investissement	732 463	732 463

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

